

**CARLIPA**

Le transport à la demande se développe



En 2017, la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM) a fait le choix d'étendre son réseau de transport à la demande (TAD) et, ainsi, d'assurer le même service de transport adapté à l'ensemble des habitants des trente-huit communes. Un an après sa mise en application totale, le service de transport à la demande, établi en quatre secteurs couvrant l'ensemble du territoire, se développe. Serge Serrano, maire de notre village et vice-président de la CCPLM, a accueilli, mercredi dernier, le président André Viola et Jean-Claude Lautré, vice-président en charge des transports, à l'arrêt de bus central du village, d'où partent et reviennent plusieurs retraités carlipanais, maintenant habitués à utiliser ce service mis en place sur la commune. L'occasion pour André Viola de nous dire qu'en 2017, « nous avons fait le pari d'étendre ce service qui existait initialement sur le secteur de Belpech — où, d'ailleurs, la fréquentation ne se dément pas — aux trente-huit communes, mais ce n'était pas évident partout ».

Réservation la veille

Ce service permet l'accès aux services et commerces, implantés dans les bourgs-centres. Pour 1 €, un transport hebdomadaire collectif est assuré sur l'ensemble des communes. Les usagers carlipanais confirment que c'est leur seul moyen de rejoindre Bram, où ils font leurs courses le mercredi, jour de marché, et aussi leurs démarches administratives puisqu'ils peuvent se rendre aux permanences assurées au siège (MSA, caisse de retraite...).

Comment ça fonctionne ?

Aujourd'hui, quelle que soit votre commune de résidence, pour seulement 1 €, vous bénéficiez d'un transport adapté à vos besoins en réservant la veille. Trois moyens à votre disposition : contacter le 04 68 72 83 49, ou se connecter sur www.aude.fr/inscription-tad, ou s'inscrire via un formulaire papier disponible dans toutes les mairies du territoire de la CCPLM.

André Cathala